Image not found or type unknown

Bon de commande sur foire pour isolation toiture

Par **guenhadu**, le **13/12/2012** à **12:10**

Bonjour,

Nous avons signé un bon de commande sur une foire pour refaire l'isolation de notre toiture.
Nous étions à nos débuts de recherche et avons été naïf et surtout ignorant des tenants et aboutissement de signer ce bon de commande qui, depuis avoir fait d'autres devis ne correspond pas à ce que nous recherchons.
Quel recours avons nous pour annuler ce bon de commande sachant que qu'à la signature de bon de commande aucune visite d'expertise n'avait été fait ?
Sur ce bon de commande il est écrit qu'une contre visite doit être effectuée, ce qui a été fait et lors de cette contre visite, il est apparue que la surface qui avait été estimé pendant la foire est supérieure de 20% de la surface réelle à isoler.
A savoir que nous devons faire un crédit pour ces travaux.

Merci pour vos réponses.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés